



L'Atelier d'Astrid Z-M

Créés au Fil de Soi

Astrid ZUMSTEEG MORGENTHALER

Courriel: astridmzig@gmail.com - Blog : <http://atelierastridzm.canalblog.com/>

Charte de fonctionnement 2017/2018 des Ateliers pour enfants et jeunes : « du mercredi ou du samedi » + « Conte et création textile » + « Méli-mélo de l'été »

En vigueur à partir de septembre 2017

- **Public et finalité :** Ces 3 types d'ateliers sont ouverts aux enfants à partir de 6 ans et aux jeunes jusqu'à 16 ans. Les réalisations sont faites à la main.

*« les ateliers du mercredi ou du samedi »

Ces ateliers sont répartis sur toute l'année scolaire sur plusieurs créneaux horaires possibles.

En 2 heures, chaque enfant réalisera un objet décoratif ou utilitaire ou un bijou à l'aide de techniques abordant la couture-main, le collage, le découpage et parfois la broderie-main.

A l'aide de matériaux variés neufs ou de récupération, les enfants apprendront des techniques et des astuces variées qui leur permettront de prolonger ces moments créatifs de retour chez eux.

* « Conte et création textile »

Ces ateliers à thème ont lieu pendant les congés scolaires sur 1 à 3 demi-journées de 3 heures minimum chacune.

Immergés dans l'univers des contes et des mythes afin d'aiguiser leur imaginaire et développer leur créativité au contact de ces histoires fabuleuses, les enfants réalisent ensuite des projets textiles singuliers et personnels. (Personnage(s) du conte ou accessoires ou décors....)

* « Méli-mélo de l'été »

Ces ateliers reprennent des réalisations variées sur une durée de 3h00

● **L'organisatrice s'engage à :**

- proposer la réalisation d'objets inédits, originaux et variés créés au sein de son atelier ;
- faire acquérir des techniques et des méthodes à chaque enfant ;
- développer l'expression personnelle en adaptant les réalisations aux goûts et aux capacités de chacun ;
- promouvoir une approche esthétique et harmonieuse des formes et des couleurs ;
- utiliser des matériaux neufs et/ou recyclés provenant de circuits de récupération investis dans des projets sociaux et éducatifs ;
- promouvoir un esprit éthique, solidaire et respectueux de l'environnement ;
- assurer la sécurité et le bien-être de chacun (notamment dans le choix du ou des lieux d'animation et du matériel utilisé) ;
- encourager l'entraide et le partage d'idées au sein du groupe constitué ;
- accueillir un nombre limité d'enfants et de jeunes afin de garantir un accueil individualisé de qualité;

● **Les enfants inscrits :**

- l'atelier est ouvert à des enfants à partir de 6 ans qui présentent une maturité et un comportement compatibles avec une activité de groupe ; leur autonomie doit être suffisante pour reproduire les gestes et techniques proposés ;
- témoignent d'un réel intérêt pour l'apprentissage de techniques et de méthodes en lien avec le découpage, la couture, la broderie et les travaux manuels en général ; ces ateliers nécessitent une certaine dextérité et motivation pour l'usage de fils, d'aiguilles, ciseaux, colle ...etc.
- sont sensibilisés à un usage raisonné du matériel et des matériaux mis à disposition.
- apporteront leur goûter pour les ateliers de 3 heures consécutives.

● **Chaque parent d'un(e) jeune inscrit(e) :**

- s'engage à déposer et rechercher le jeune à l'heure prévue et au lieu prévu ;
- déclare avoir assuré son enfant en responsabilité civile ;
- autorise l'organisatrice à prendre toute mesure d'urgence et à prendre des photos ;
- est informé que les objets de décorations ou les bijoux réalisés ne sont pas destinés à être utilisés ou confiés à des enfants de moins de 3 ans et ne sont pas des jouets ;
- est informé que l'enfant utilisera des ciseaux, des aiguilles et exceptionnellement un fer à repasser sous la surveillance de l'organisatrice ;
- est informé que les photos des réalisations proposées qui illustrent les brochures, les flyers ou le blog ne sont pas contractuelles.
- est informé que les réalisations proposées peuvent, de manière exceptionnelle, être modifiées pour des questions de fournitures,
- accepte sans réserve les modalités de cette charte.
- **a pris connaissance de la charte de pratiques éco-responsables**

• **Horaires et prise en charge :**

- chaque atelier démarre et se termine à l'heure prévue : si l'atelier devait se prolonger, l'organisatrice en informe les parents à l'avance ; afin de pouvoir terminer les réalisations prévues, la présence sur la durée totale de l'animation est nécessaire.
- l'accueil peut se faire 10 minutes avant l'heure prévue ;
- l'organisatrice s'engage à étudier un aménagement horaire de façon exceptionnelle, si cela a été prévu à l'avance ;

* **Inscription et mode de paiement :**

- l'inscription aux ateliers du mercredi peut se faire à tout moment de l'année scolaire dans la limite des places disponibles.
- l'inscription aux ateliers « Conte et création textile » se fait au moins 4 jours avant le démarrage de l'atelier.

Toute inscription démarre par une prise de contact par téléphone ou courriel ou SMS pour vérifier la disponibilité de l'atelier et de l'horaire choisis : ce premier contact est une pré-inscription et permet de « réserver » l'atelier une semaine au plus, le temps nécessaire pour envoyer ou déposer le bulletin d'inscription dûment complété et signé, accompagné du règlement.

IMPORTANT :

Une inscription est un engagement : par respect pour l'investissement nécessaire au bon déroulement des animations proposées, et afin de couvrir les frais engagés en amont, les chèques pourront être encaissés dès réception de l'inscription.

Une annulation ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'annulations réitérées, l'organisatrice se réserve la possibilité de ne plus prendre en compte d'inscription à l'avance.

A titre exceptionnel, l'organisatrice s'engage à étudier une situation particulière.

- le règlement peut se faire en plusieurs versements à partir de 60€ (par exemple 2 chèques de 30€ encaissés à 1 ou 2 mois d'intervalle) mais ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement si l'atelier n'a pas été suivi en totalité par le jeune inscrit.

Toutefois, une séance payante à l'essai pourra être effectuée.

- le paiement peut se faire en espèce, chèques ou chèques-vacances.
- l'inscription de 2 enfants d'une même famille à la même période ouvre droit à une réduction de 5% sur la somme totale, dans la limite du tarif le plus bas s'il s'agit des ateliers du mercredi ;
- les remises ou opérations promotionnelles sont valables 1 an à partir de leur émission, sauf cas particulier mentionné.

L'organisatrice se réserve la possibilité d'annuler une inscription si certaines modalités de cette charte ne sont pas respectées.

✂

Bulletin d'inscription à envoyer à :

L'Atelier d'Astrid Z-M "Créer au Fil de Soï" - 8, rue des champs - 67190 MUTZIG

Tél - 07 70 71 82 03 - astridmzig@gmail.com

Je soussigné Mail.....@.....

Adresse :

Tél.....

Inscris mon enfant Né(e) le.....

à l'ATELIER- du MERCREDI ou du SAMEDI : aux dates suivantes :

à L'ATELIER CONTE ET CREATION TEXTILE : aux dates suivantes :

d'un coût total de € , ci-joint mon règlement par.....

* J'accepte sans réserve les **conditions de fonctionnement de l'atelier prévues dans la Charte de fonctionnement ci-jointe**

* J'autorise l'organisatrice à prendre toute mesure d'urgence en cas de nécessité

* J'ai pris connaissance du matériel ou du goûter à apporter par mon enfant, le cas échéant

* *J'autorise - Je n'autorise pas* l'organisatrice à diffuser des photos de mon enfant de manière exceptionnelle

(Sur le blog, le site ou dans un article)

Fait à , le

Lu et approuvé :

+Signature